

L'ABELLE

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

AVUE UNE

DITION HEBDOMADAIRE

Paraisant le

SAMEDI MATIN

ET

Parfermant toutes les Matières

Publiées pendant la Semaine

Mahe l'Edtion Quotidienne.

Edtion Hebdomadaire

n AB..... \$3 08

Mois..... 1 00

Quatre Mois..... 1 00

On s'abonne à la Semaine

des Porteurs et Marchands

de Journaux.

L'ABELLE

Publie tous les jours, en outre des

Matières politiques, litté-

raires et locales:

Des dépêches Télégraphiques

complètes de tous les points

des Etats-Uns et de l'é-

tranger;

Un Bulletin Maritime;

Un Bulletin des Navires en par-

tance dans les ports étran-

gers et américains pour la

Nouvelle-Orléans;

Un Liste des Navires dans le

port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ des bâtime-

nts de trains de chemins fer

à vapeur.

BUREAU D'ABONNEMENTS,

323 CHARTRES - 223

L'EDITION

HEBDOMADAIRE,

paraissant en un seul numéro

contenant les nouvelles de la

semaine, compte beaucoup

d'abonnés et de lec-

teurs en Europe.

CHARTRE

Directeurs aura le pouvoir de rem-

plir toutes vacances qui pourront

se produire dans le Bureau. Une

Commission d'Etat de Directeurs à la date

de la présente chartre sera nommée

pour une période de trois ans, à com-

pter à partir du 15 octobre 1905. Le

président de la Commission sera nommé

par la Commission elle-même. Le

président de la Commission aura le

pouvoir de nommer et de révoquer

les membres de la Commission. Le

président de la Commission aura le

pouvoir de nommer et de révoquer

les membres de la Commission. Le

président de la Commission aura le

pouvoir de nommer et de révoquer

les membres de la Commission. Le

président de la Commission aura le

pouvoir de nommer et de révoquer

les membres de la Commission. Le

président de la Commission aura le

CHARTRE

Le nom de ladite corporation sera

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

CHARTRE

Le nom de ladite corporation sera

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

CHARTRE

Le nom de ladite corporation sera

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

CHARTRE

Le nom de ladite corporation sera

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

CHARTRE

Le nom de ladite corporation sera

NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COM-

pany. Le nom de ladite corporation

sera NEW ORLEANS RAILWAY AND

LIGHT COMPANY. Le nom de ladite

corporation sera NEW ORLEANS

RAILWAY AND LIGHT COMPANY. Le

nom de ladite corporation sera NEW

VENTES A L'ENCAIN

W. R. Metzler, Morgan & Metzler, Peter Gallagher, Carrère & Keeney.

MARDI, le 14 novembre 1905.

BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, A MIDI.

Canal Bank & Trust Company VS New Orleans & Gulf Steamship Company.

No 76,542 - Cour Civile de District - Division E.

LE STEAMSHIP "ALPHA"

Maintenant se trouvant dans le fleuve Mississippi et le canal Harvey.

MARDI, le 14 novembre 1905. PETER GALLAGHER, Encanteur.

Miller, Dufour & Dufour, avocats. Louis P. Rice, receveur.

13 oct - 15 22 29 - nov 5 12 14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Harry McQuinn, femme de William J. James.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 77,096 - Division C.

Succession de Charles Carver.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,082 - Division E.

Succession de John McMillan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 77,718 - Division D.

Succession de Francis Xiques.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,066 - Division D.

Succession de Frederick G. Ernest.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,481 - Division C.

Succession de William E. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,350 - Division C.

Succession de Owen Smith et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,454 - Division C.

Succession de John J. Schreiber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,481 - Division C.

Succession de William E. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,350 - Division C.

Succession de Owen Smith et femme.

VENTES A L'ENCAIN

W. R. Metzler, Morgan & Metzler, Peter Gallagher, Carrère & Keeney.

MARDI, le 14 novembre 1905.

BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, A MIDI.

Canal Bank & Trust Company VS New Orleans & Gulf Steamship Company.

No 76,542 - Cour Civile de District - Division E.

LE STEAMSHIP "ALPHA"

Maintenant se trouvant dans le fleuve Mississippi et le canal Harvey.

MARDI, le 14 novembre 1905. PETER GALLAGHER, Encanteur.

Miller, Dufour & Dufour, avocats. Louis P. Rice, receveur.

13 oct - 15 22 29 - nov 5 12 14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Harry McQuinn, femme de William J. James.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 77,096 - Division C.

Succession de Charles Carver.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,082 - Division E.

Succession de John McMillan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 77,718 - Division D.

Succession de Francis Xiques.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,066 - Division D.

Succession de Frederick G. Ernest.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,481 - Division C.

Succession de William E. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,350 - Division C.

Succession de Owen Smith et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,454 - Division C.

Succession de John J. Schreiber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,481 - Division C.

Succession de William E. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,350 - Division C.

Succession de Owen Smith et femme.

VENTES A L'ENCAIN

W. R. Metzler, Morgan & Metzler, Peter Gallagher, Carrère & Keeney.

MARDI, le 14 novembre 1905.

BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, A MIDI.

Canal Bank & Trust Company VS New Orleans & Gulf Steamship Company.

No 76,542 - Cour Civile de District - Division E.

LE STEAMSHIP "ALPHA"

Maintenant se trouvant dans le fleuve Mississippi et le canal Harvey.

MARDI, le 14 novembre 1905. PETER GALLAGHER, Encanteur.

Miller, Dufour & Dufour, avocats. Louis P. Rice, receveur.

13 oct - 15 22 29 - nov 5 12 14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Harry McQuinn, femme de William J. James.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 77,096 - Division C.

Succession de Charles Carver.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,082 - Division E.

Succession de John McMillan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 77,718 - Division D.

Succession de Francis Xiques.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,066 - Division D.

Succession de Frederick G. Ernest.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,481 - Division C.

Succession de William E. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,350 - Division C.

Succession de Owen Smith et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,454 - Division C.

Succession de John J. Schreiber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 76,481 - Division C.

Succession de William E. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans - No 7